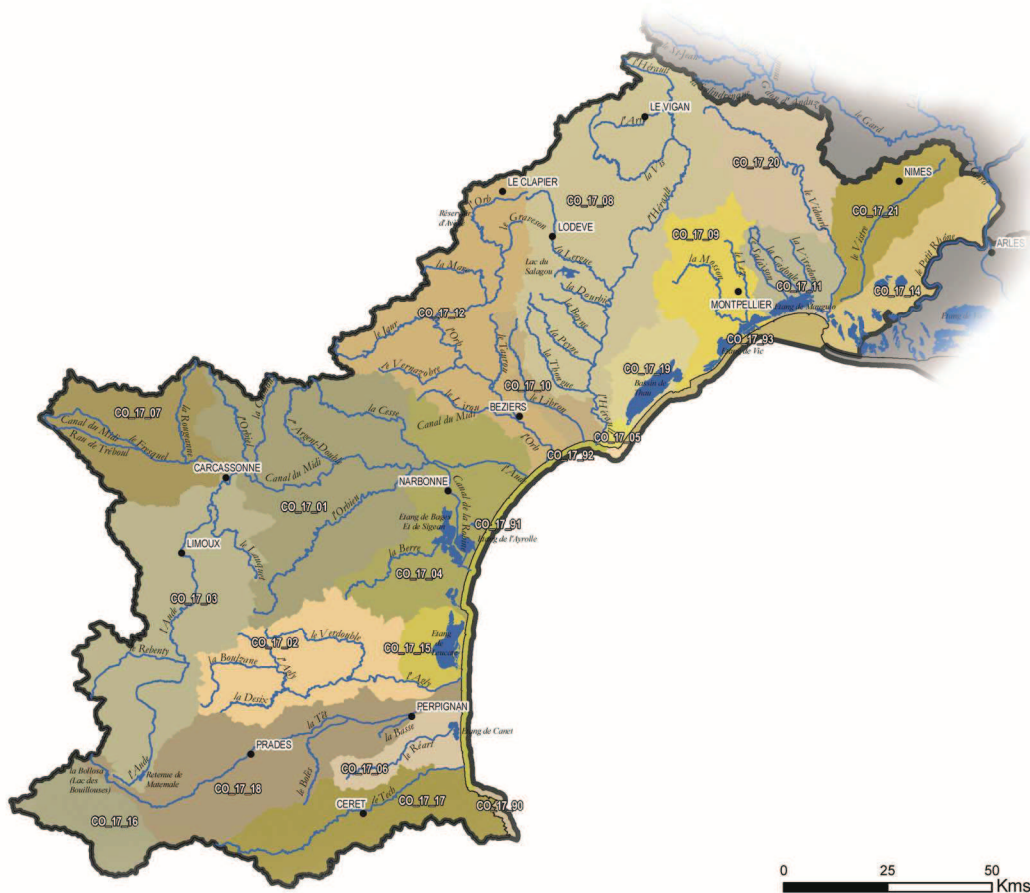


SYNTHESE DE LA MISE EN ŒUVRE A MI-PAROURS (2012) DU PROGRAMME DE MESURES

- COMMISSION TERRITORIALE COTIERS OUEST -



Comité de bassin Rhône-Méditerranée

Secrétariat Technique

14 décembre 2012





LES AXES DU PROGRAMME DE MESURES 2010-2015

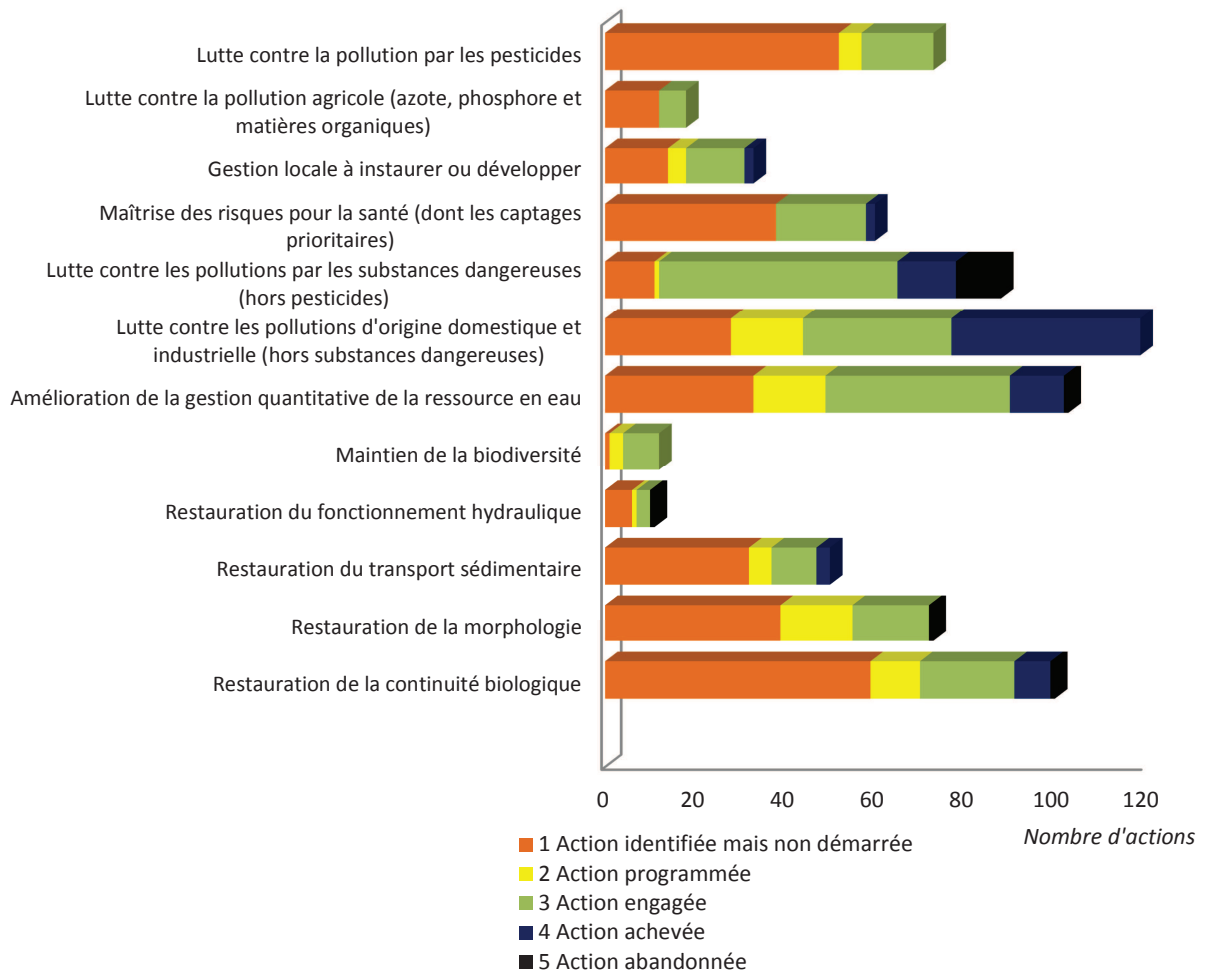
- la lutte contre les pollutions chimiques issues de pratiques agricoles et de lessivages urbains, à l'origine de la dégradation des milieux ;
- l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau par le biais de la réduction des prélèvements pour l'eau potable et l'agriculture ;
- la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques ;
- la lutte contre les pollutions ponctuelles domestiques et industrielles (hors substances dangereuses).

L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Doté de sous bassins de taille importante, d'une grande diversité de milieux et d'une démographie en forte croissance, le territoire Côtiers ouest cumule des enjeux forts. La gestion de l'eau est globalement très structurée autour des organismes porteurs présents dans la quasi-totalité du territoire. Subsiste encore des secteurs « orphelins » comme les bassins versants de l'Agly et de Canet mais pour ce dernier, il existe désormais un projet de contrat dont l'objectif premier est la mise en place d'une gouvernance. 9 contrats de milieux ont été ou sont en cours de mise en œuvre, 2 sont en projet tandis que 13 démarches de SAGE existent. Plus spécifiquement, 3 structures de gestion se chargent des eaux souterraines et portent 3 démarches de SAGE.

La mise en œuvre du programme de mesures est, quant à elle, hétérogène d'un bassin versant à l'autre. Cette disparité est liée, entre autres, à la complexité des problèmes et aux moyens humains des structures de gestion. Globalement, la lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle et l'émergence des projets liés aux programmes issus du Grenelle de l'environnement (franchissabilité des ouvrages, gestion quantitative, captages dégradés) ont bénéficié d'une forte implication des services de l'Etat et des acteurs (cf. graphe ci-dessous).

Avancement des actions par problème (eaux superficielles et souterraines)

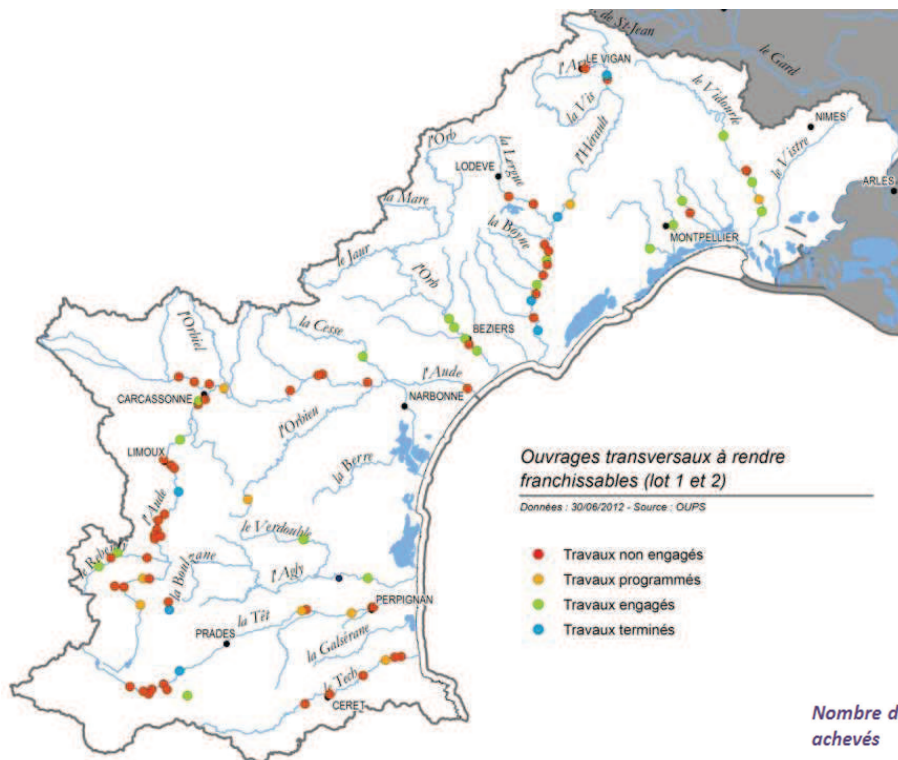


Source : Données extraites de l'outil de suivi OUPS à la date du 30/06/2012

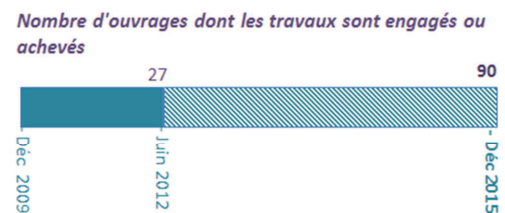


◆ ZOOM SUR LES PRINCIPAUX PROBLEMES IDENTIFIES DANS LE TERRITOIRE

Restauration du fonctionnement des milieux aquatiques



La mise en œuvre des actions pour la continuité biologique avance progressivement. Des travaux ont dorénavant été engagés ou achevés pour 27 des 90 ouvrages prioritaires. Par ailleurs, des travaux sont prêts à être engagés sur 9 ouvrages, et 52 ouvrages supplémentaires ont déjà fait l'objet d'étude. Ainsi, l'état d'avancement des actions liées à la restauration de la continuité écologique est encourageant et illustre l'accélération attendue de la réalisation de travaux dans les prochaines années.



Les actions de restauration de la morphologie et du transport sédimentaire bénéficient d'une implication moindre de la part des acteurs et des services. Cependant, en plus des actions réglementaires sur la révision des débits réservés qui sont en cours, 19% des études relevant de l'espace de mobilité, de la zone d'expansion de crues et du transport solide sont aussi engagées dans le territoire. L'avancement de la mise en œuvre de ces opérations dépend de contraintes financières, foncières (multiplicité des propriétaires), techniques voire sociales (acceptation du projet par les maîtres d'ouvrage et la population).



Lutte contre les pollutions par les pesticides

Dans ce territoire, la lutte contre les pollutions par les pesticides se caractérise par de nombreuses initiatives locales. Ainsi, des plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles portés par les collectivités se densifient. Ils sont au nombre de 70 dans la région et ont notamment conduit à des investissements en matériel pour la mise en œuvre de pratique alternative. De plus, le territoire Côtiers Ouest est le lieu d'un développement notable de l'agriculture biologique porté par la convention Bi'Eau. La région Languedoc-Roussillon est la deuxième région de France par sa surface en agriculture biologique par rapport à la surface agricole utile (SAU) avec 67 000 ha en agriculture biologique ou en conversion. Par ailleurs, des améliorations de la qualité des milieux sont remarquées dans certains secteurs mais les efforts doivent continuer pour obtenir ces résultats dans l'ensemble du territoire.

Lutte contre les pollutions ponctuelles d'origine domestique et industrielle (hors substances dangereuses)

L'engagement de nombreuses actions a permis le rattrapage de tous les retards de mise aux normes de la directive sur les eaux résiduaires urbaines. 31 stations ont été mises en conformité dont 8 supérieures à 2 000 équivalents-habitants (EH). Pour les agglomérations de plus de 10 000 EH dont les rejets se situent en zones sensibles (échéances 2013 ou 2017), les travaux sur les traitements plus poussés pour l'azote et/ou le phosphore restent à enclencher ou à finaliser mais le travail est déjà bien engagé pour la plupart des agglomérations concernées (80% des cas sont réglés ou avec des projets bien avancés). Les problèmes de pollution liée à des stations de moins de 2 000 EH mais impactant fortement le milieu sont aussi à résoudre.

Lutte contre les pollutions par les substances dangereuses

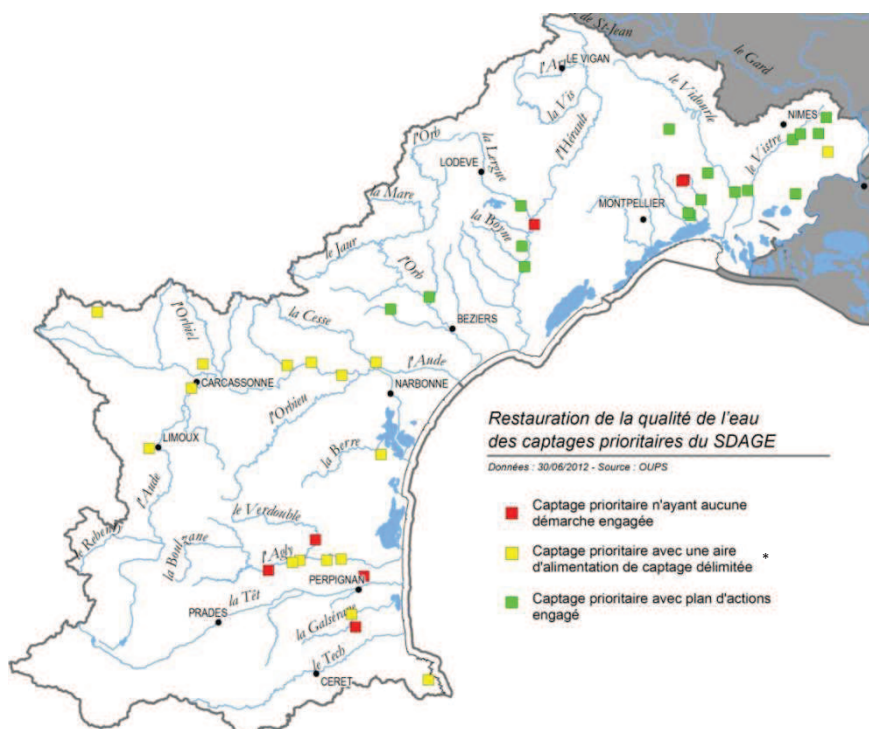
Les efforts se sont focalisés sur l'amélioration des connaissances des sources de pollution via la campagne de recherche des substances dans l'eau (RSDE) pour l'ensemble des ICPE soumises à autorisation et des collectivités (STEP de plus de 10 000 EH). Dès que les résultats seront arrêtés, une étude de faisabilité doit être effectuée dans les 18 mois afin de lancer les travaux de réduction des rejets pour les ICPE ; une surveillance régulière des substances qui ressortent étant prévue pour les STEP. Une montée en puissance des actions est donc attendue au cours des prochaines années.

Maîtrise des risques pour la santé humaine

■ Ressources stratégiques

Spécificité des eaux souterraines, dans le territoire Côtiers ouest, une étude visant l'identification et la délimitation des zones stratégiques à préserver pour l'alimentation en eau potable future a été réalisée parmi les 22 masses d'eau souterraine identifiées dans le SDAGE. Pour les masses d'eau restantes, les études sont en cours pour 2 d'entre elles et 3 études supplémentaires vont être lancées très prochainement.

■ Captages prioritaires

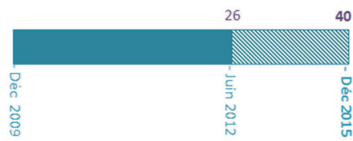


Les aires d'alimentation sont déjà délimitées pour 65% des captages prioritaires au titre du SDAGE. S'en suit l'élaboration progressive des plans d'action de lutte contre les pollutions. Même si les collectivités se sont fortement engagées (Conseils généraux de l'Aude et du Gard), avec également le recrutement d'animateurs sur cette thématique, des mesures de réduction des pressions restent à mettre en œuvre avec notamment les changements de pratique.

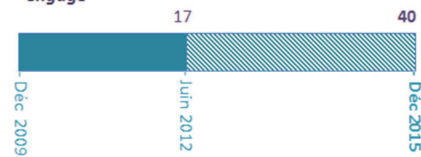
* Ce sont les captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée ou en cours de délimitation.



Nombre de captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée



Nombre de captages prioritaires avec un plan d'actions engagé



🔍 ZOOM SUR LES EAUX COTIERES ET LES EAUX DE TRANSITION

Les lagunes subissent des niveaux de fréquentation et d'anthropisation importants et présentent un fonctionnement complexe (réceptacle ultime du bassin versant, faible renouvellement des eaux, faible profondeur, stock sédimentaire,...).

Les problèmes principaux identifiés sur ces milieux sont :

- les apports ponctuels et diffus en nutriments, matière organique, pesticides et autres substances essentiellement d'origine urbaine et agricole ;
- la préservation des zones humides périphériques aux lagunes.

La mise en œuvre du programme de mesures avance correctement avec 60 % d'actions engagées. On peut noter un avancement difficile sur la thématique « pesticides » ; certainement du fait de la priorité axée sur les captages AEP aux dépens d'actions à large échelle sur les apports diffus aux lagunes.

Globalement, des incertitudes demeurent quant au temps de restauration de ces milieux à l'issue du programme de mesures. Des programmes de recherche sont en cours pour mieux comprendre les processus et identifier les leviers de restauration efficaces pour atteindre le bon état.

Le littoral et la mer sont également très fréquentés et artificialisés mais moins impactés que les lagunes. En effet, le milieu marin sur Côtiers-Ouest est très ouvert (fort pouvoir de dilution) et se caractérise par un substrat principalement sableux (moins sensible et moins riche que les substrats rocheux).

Les principaux problèmes sur les eaux côtières de ce territoire concernent :

- le maintien de la biodiversité via la gestion des usages en mer et la non-dégradation voire la restauration du fonctionnement hydromorphologique de la bande côtière (cordon dunaire, fonctionnement sédimentaire, ...);
- la limitation des apports chimiques (pesticides et autres substances) issus des bassins versants et des activités portuaires principalement.

La mise en œuvre du programme de mesure accuse globalement un certain retard avec 41 % d'actions engagées mais 46 % d'actions non démarrées. On peut noter un avancement difficile sur la thématique « pesticides » ; certainement du fait de la priorité axée sur les captages au détriment d'actions à large échelle sur les apports à la mer. D'autre part, la gestion et la restauration hydromorphologique progresse lentement : il s'agit d'un thème difficile, onéreux et dont la répartition des rôles et des compétences entre acteurs reste complexe. De plus ce thème touche à des enjeux économiques (tourisme) sensibles pour les collectivités.